



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

**COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2025**

Date de convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

**Etaient présents :** Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Martine BUISSON, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES, Armelle POIRIER, Florence COSSARD

**Etaient Absents :** Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR  
Gilbert BAUDER a donné pouvoir à Pascal Cailly  
Dominique CATEL

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

**OBJET :**

**DEMANDE DE PRET DE LA SALLE CORENTIN  
ANSQUER AU ROTARY CLUB DE DIEPPE LE 30 MAI  
2026**

Le Rotary Club de Dieppe sollicite la Commune pour le prêt de la salle Corentin Ansquer le 30 mai 2026 afin d'y produire un spectacle « Chœurs Presto », chorale yvetotaise championne du monde de chant choral. Les bénéfices de cet évènement seront reversés aux associations et notamment aux Petits Flots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable au prêt gracieux de la salle Corentin Ansquer, les bénéfices étant reversés à des organismes de la Région Dieppoise
- Note que le règlement intérieur de location de la salle devra scrupuleusement être respecté.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20251006-59-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025  
Publication : 16/10/2025